



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° CU2/2024/14

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial ~~qu'il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation -~~ certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est **SPW MOBILITÉ INFRASTRUCTURES - DÉPARTEMENT DES ROUTES DE LIÈGE** dont les bureaux se trouvent **esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE**.

Le terrain concerné est cadastré **SERAING 9e division, section B, n° 461 M**.

Le projet vise à "**aménager une cyclostrade entre le terminal de Liège Airport et le pont de Seraing**" et présente les caractéristiques suivantes :

La cyclostrade reliera le pont de Seraing au rond point de l'aéroport de Bierset et sera réalisée au centre des bandes montantes et descendantes de l'autoroute. Cette dernière verra sa vitesse réduite à 90 km/h.

L'autorité a décidé, avant la délivrance éventuelle du certificat d'urbanisme n°2, d'informer les citoyens dudit projet, leur permettant ainsi de faire part de leurs éventuelles remarques.

Application de l'article **D.VIII.13**. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article ~~-D.IV.40 - R.IV.40-1 -~~ **D.VIII.13** - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33)**

L'enquête publique est ouverte le 24 juin 2024 et clôturée le 8 juillet 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 08 juillet 2024, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(CDLD art. L 1132-4)

Julie GELDOF
5^{ème} Échevine